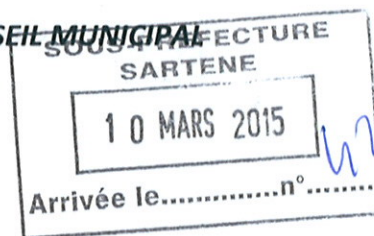


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 4/2015**

Séance du 07 mars 2015



**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT – AMENAGEMENT DU CIMETIERE DE VETRICELLA.**

Nombre de membres : 10  
 Afférents au conseil : 10  
 En exercice : 10

Date de la convocation : 27/02/2015  
 Date d'affichage : 27/02/2015  
 Ayant délibéré : 10      Votés Pour : 10  
 Votés Contre : 0      Abstentions : 0

L'an deux mil quinze, le sept mars à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame DURAND Isabelle épouse OBENNAUS a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUIQUET Sandra	
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	
M. MARTINO Enzo	<b>Etaient absents</b>
Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle	
M. BRUNETTI Alain	
M. MANTESE Jean-François	
M. POLI Pierre-Antoine	

- **Vu** la délibération du conseil municipal en date du 18 octobre 2014 relatif à l'affaire visée en objet.
- **Considérant** que le plan de financement adopté par le conseil municipal comportait une erreur de calcul concernant la part contributive de la commune notamment sur le montant des travaux et des honoraires de la maîtrise d'œuvre, même si le montant total de cette part contributive n'est pas erroné.

Il convient d'établir le plan de financement avec les nouveaux montants recalculés.

Monsieur le Maire précise que les montants des demandes de subventions restent inchangés et que la modification du plan de financement ne concerne que la part contributive de la commune.

**Le montant total des travaux de clôture est évalué à 219 700,00 € H. T. et 243 940,00 € T.T.C.**

• TRAVAUX H.T.....	197 000 € H.T.	216 700 € TTC
• HONORAIRES ET MAÎTRISE D'ŒUVRE.....	22 700 € H.T.	27 240 € TTC
• TOTAL OPERATION	219 700 € HT	243 940 € TTC

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

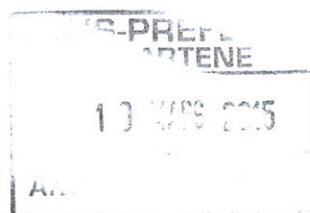
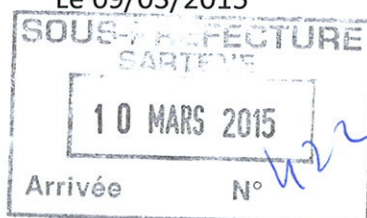
SUBVENTIONS	Détail de l'opération HT	% de l'opération HT	€
ETAT / D.E.T.R	25 % des travaux	22,42 %	49 250,00 €
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE	20 % des travaux 20 % des honoraires MO	20 %	43 940,00 € (39 400) (4 540)
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD	35 % des travaux 35 % des honoraires MO	35 %	76 895,00 € (68 950,00) (7 945,00)
PART CONTRIBUTIVE DE LA COMMUNE Y COMPRIS TVA	20 % des travaux 45 % des honoraires MO TVA 20 % TVA 10 %	22,58 %	73 855,00 € (39 400,00) (10 215,00) (4 540,00) (19 700,00)
Coût total des travaux			243 940,00 €

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement modifié proposé par Monsieur le Maire.
- Dit que les autres termes de la délibération du 18 octobre 2014 relative à l'affaire visée en objet ne sont pas modifiés et qu'en conséquence Monsieur le Maire a toute latitude pour mettre en œuvre ladite délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 09/03/2015



Le Maire  
M. MILLO Jean-Luc